

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-43

OBJET : BUDGET VILLE : REPRISE ET AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2021 MODIFIES

L'an 2022, le 01 juin à 19H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 25/05/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Thierry GADAIS, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Aude JOUSSE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE
Pascal PHILIPPE ayant donné procuration à Daniel GUILLE
Benoît LONGEON ayant donné procuration à Philippe MIKO

Etaient excusés :

Didier CHAUVIERE

Etaient absents :

Stéphanie MELOT

Désignation d'un secrétaire de séance : André LANCIEN a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Pascale CORMERAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 à L 2313-1 ;

VU l'instruction générale sur la comptabilité publique du 20 juin 1959 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n° 83-16 portant établissement de la liste des pièces justificatives ;

VU l'instruction M14 du 96-078 du 1 août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;

VU l'ordonnance N° 2005-1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes ;

VU le Budget VILLE de l'exercice adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2021 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2022 approuvant le compte administratif et de gestion de l'exercice 2021 ;

VU le projet d'affectation de résultat 2021 du Budget VILLE ;

VU la proposition de la commissions finances communale du 21 mars 2022,

VU la délibération 2022-16 du 2 avril 2022,

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal a délibéré le 2 avril 2022 sur les résultats du Compte Administratif 2021 du budget primitif VILLE. Il convient d'intégrer au budget VILLE 2021 la clôture de l'exercice budgétaire du camping gîte de Cordemais.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'affectation définitive modifiée du résultat 2021 après intégration du budget du camping gîte.

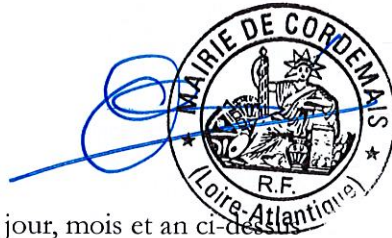
Annexe : CM01-06-2022 annexe 09-Affectation du résultat de l'exercice antérieur 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDER** d'approuver l'affectation définitive présentée du résultat 2021 dans l'exercice 2022 ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 3 voix Abstention.

Le Maire
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Budget Primitif Commune de CORDEMAIS**Affectation du Budget primitif de l'exercice 2021 au budget 2022 VILLE**

	SECTIONS		Résultat de l'exercice
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
Recettes nettes	5 632 557,39 €	7 373 831,52 €	13 006 388,91 €
Dépenses nettes	5 177 690,98 €	5 999 033,79 €	11 176 724,77 €
Solde d'exécution - Résultat exercice 2021	454 866,41 €	1 374 797,73 €	1 829 664,14 €
Résultat de clôture exercice 2020	435 752,16 €	1 129 728,30 €	1 565 480,46 €
Part affecté à l'investissement exercice 2021	- €	- €	- €
Résultat exercice 2021	454 866,41 €	1 374 797,73 €	1 829 664,14 €
Transfert/Intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire	-	228 715,05 €	219 829,20 €

	SECTIONS	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE exercice 2021	881 732,72 €	2 733 241,08 €
BESOIN DE FINANCEMENT (si négatif)	- €	- €

RESTES A REALISER exercice 2021	678 707,06 €
Dépenses nettes	678 707,06 €
Recettes nettes	- €

PROPOSITION D'AFFECTION

C/1068 RI - Réserves « excédents de fonctionnement capitalisés » recette d'investissement (égal au besoin de financement de la section d'investissement)	881 732,72 €
C/001 RI - Excédent d'Investissement reporté	2 733 241,08 €
C/002 RF - Excédent de Fonctionnement reporté	3 614 973,80 €

Résultat Cumulé 2021**2 936 266,74 €**

